Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 022-212200257-20261112-D2026_12_11_14-DE

COMMUNE DE CALLAC
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 12 novembre 2026

Convocation du :	*4 novembre 2026*
Date d'affichage :	*4 novembre 2026*
Nombre de conseillers en exercice :	19
Présents :	16
Votants :	19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°2026/12/11/14 — **Nomenclature 7.5**

L'an deux mil vingt-six, le douze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jean-François LE PEILLET, Maire.

Étaient présents : Jean-François LE PEILLET – Yves LANCIEN – Jean-François COATRIEUX - Cinthia CAMILO-AUFFRET – Richard PERRIN - Danielle HAMON – Odile DUCHATEAU – Moulay DRISSI – Noëlle MADEC – Emilie BONINO - Benjamin TAGUET - Eva VOLLÉE – Denise LARHANTEC – Stéphanie LE CUN – Benjamin BOUTIER - Patrick MORIN, formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : Mme Angélique RAFIGNON à Mme MADEC
M. Bruno LEBRETON à Mme BONINO
M. Guillaume DELMAIRE à M. TAGUET

Le Conseil a désigné comme secrétaire de séance Mme Eva VOLLÉE.

Objet – Bibliothèque municipale de Callac : Projet « L'Album-Photo invisible » en partenariat avec l'association « La Missive »

Mme Duchateau, Conseillère déléguée, informe le Conseil que la bibliothèque municipale de Callac s'est engagée depuis quelques mois dans le projet collectif "L'Album-Photo invisible" en coopération avec l'association « La Missive » de Rostrenen, projet faisant l'objet d'une convention de collaboration ci-annexée.

Ce projet s'inscrit dans les actions menées en direction de publics dits « spécifiques », c'est-à-dire ceux le plus éloignés de la lecture, l'objectif pour la bibliothèque étant d'ouvrir ses portes à un public qui ne la fréquente pas habituellement, et de permettre une relation différente aux livres, chez ceux qui n'en ont plus du tout.

Se déroulant sur 18 mois (soit une restitution en avril-mai 2027), il vise au final à créer un album-photo collectif, à partir d'ateliers de lecture et d'écriture avec des habitants et des structures locales (écoles, MAS, D²) et une résidence d'autrice, en l'occurrence Cara Zina. « L'album-photo invisible » comprend donc :

- L'intervention d'une autrice en résidence sur une durée de 8 semaines
- L'acquisition d'ouvrages spécifiquement sélectionnés pour nourrir le projet et échanger avec ce nouveau public
- Des actions culturelles en direction des publics les plus éloignés du livre, notamment en situation d'illettrisme, ou de fragilité psychique ou éducative
- L'édition d'un livre d'art à tirage limité, entièrement conçu par les participant.es
- Plusieurs restitutions du travail en cours et un temps fort final, ouvert au public

Le budget de cette action s'élève à 42.000 euros. La commune est porteuse de la subvention demandée au Centre National du Livre (CNL), d'un montant de 16.840,80 euros, obtenue (et perçue) en janvier 2026.

Cette subvention, déduite d'un montant de 1.569,82 euros consacré à l'achat par la bibliothèque de livres spécifiques pour ce projet, doit être reversée à l'association « La Missive », soit 15.270,98 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de :
- **Approuver** la signature par M. le Maire de la convention de collaboration entre la commune et l'association « La Missive » ;
- **Approuver** l'attribution d'une subvention d'un montant de 15.270,98 euros à l'association « La Missive » ;
- **Autoriser** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire,
Jean-François LE PEILLET

MAIRIE DE CALLAC (Côtes d'Armor)

La secrétaire de séance,
Eva VOLLÉE